

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 14 mai 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires présents : 27 Suppléant présent : 1 Absents : 3 Pouvoirs : 6 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 90/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 7 Mai 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Sylviane STOLL.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL ; Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Alain CHAMOSSET, Alain CAMP donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PASCAL.</p> <p>Monsieur Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.</p>

OBJET : FINANCES – Approbation du projet d'extension du multi-accueil « La Courte Échelle » à Frangy – FSIL.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 5-2-3,
Vu la délibération n°CC 58/2017 du 14 mars 2017 portant validation du contrat de ruralité signé avec la Préfecture de Haute-Savoie,
Vu la délibération n°CC 88/2019 du 14 mai 2019 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs 2019 dans le cadre du contrat de ruralité,
Vu la convention d'objectifs 2019 dans le cadre du contrat de ruralité.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de gestion d'équipements d'accueil en petite enfance.

Considérant qu'il convient de réhabiliter des locaux de stockage et de bureau, c'est-à-dire non concernés directement par l'accueil de jeunes enfants, afin d'améliorer l'existant ainsi que d'accroître leur capacité en proposant une légère extension du bâtiment à hauteur de 30 m². Le projet a pour but de faciliter l'organisation de l'activité de garde d'enfant et de mieux gérer son utilisation.

Considérant que la CC Usse et Rhône a signé avec l'État un Contrat de ruralité et que celui-ci prévoit, dans la convention d'objectifs 2019, un soutien financier de 19 800 €, dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Le Président rappelle que le projet d'extension du multi-accueil à Frangy est prévu dans le cadre de la politique sociale de la CC Usse et Rhône, ainsi qu'au budget 2019.

Le Président présente le plan de financement sommaire :

Estimation des coûts HT en €	
Maîtrise d'œuvre	14 850 €
Total maîtrise d'œuvre – Études	14 850 €
Tranche ferme – Travaux sur le bâtiment : extension de 30 m ² , démontage de l'existant, adaptations, modification des canalisations EU/EP/réseaux secs et aménagements extérieurs	95 000 €
Tranche optionnelle – Travaux divers : transformation du bureau actuel, transformation du vestiaire actuel (douche) et création d'un nouveau WC extérieur.	15 000 €
Total coûts de construction	110 000 €
Montant total des dépenses	124 850 €
Subvention État – Contrat de ruralité – FSIL	19 800 €
Autofinancement CC Usse et Rhône	105 050 €
Montant total des recettes	124 850 €

Le Président précise que le coût total de 124 850 € bénéficie d'une subvention de 19 800 € de l'État, au titre du Contrat de Ruralité, soit 15,86 % du montant total.

Il propose au Conseil communautaire d'adopter le plan de financement et de demander une participation financière à l'État, au titre du FSIL.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'extension du multi-accueil « La Courte Échelle » à Frangy.

APPROUVE le plan de financement du projet.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie une participation financière de 19 800 € au titre du Contrat de ruralité (FSIL) signé avec la CC Usse et Rhône.

IMPUTE ce projet au budget principal de la CC Usse et Rhône, en investissement, compte 2313.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.